

**Communiqué de  
presse**



**1 immeuble  
1 œuvre**

**Contact presse**

Délégation à l'information et à  
la communication  
01 40 15 80 20  
service-presse@culture.gouv.fr

**Toute l'actualité du ministère de la Culture  
et de la Communication**

[culturecommunication.gouv.fr](http://culturecommunication.gouv.fr)

[facebook.com/ministere.culture.communication](https://facebook.com/ministere.culture.communication)

[twitter.com/MinistereCC](https://twitter.com/MinistereCC)

**Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, lance  
le programme « 1 immeuble, 1 œuvre », à Paris, le 16 décembre 2015**

Le 16 décembre 2015, en présence et sous le haut patronage de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, treize grands acteurs du secteur de l'immobilier ont signé la charte 1 immeuble, 1 œuvre. Ces entreprises s'engagent à commander ou acquérir une œuvre d'art auprès d'un artiste pour tout programme d'immeuble à construire ou à rénover.

Avec ce programme inédit, Fleur Pellerin et les signataires de la charte marquent leur volonté de donner au plus grand nombre la possibilité de vivre ou de travailler au contact d'une œuvre d'art.

Les œuvres d'art favorisent les échanges entre les personnes, sans distinction d'âge, de niveau d'éducation ou de milieu social, et contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des occupants et des visiteurs des bâtiments. C'est pourquoi, les signataires souhaitent inscrire ce projet au cœur de leur démarche qualité.

Le programme 1 immeuble, 1 œuvre s'inscrit pleinement dans la politique de soutien que mène la Ministre depuis un an en faveur de l'art, l'art contemporain et plus singulièrement la jeune création. Plus d'un millier d'œuvres seront ainsi créées ou acquises chaque année et exposées dans tous les territoires.

Le ministère de la Culture et de la Communication accompagnera les signataires de la charte dans cette démarche par son expertise artistique et juridique.

Ce programme donnera lieu à l'octroi du label « 1 immeuble, 1 œuvre » dont les constructeurs, propriétaires et occupants pourront se prévaloir.

Chaque année seront décernés le Grand prix, le prix de l'émergence et le prix du public permettant à cette démarche d'être connue et reconnue.

Paris, le 16 décembre 2015

Les entreprises signataires sont (par ordre alphabétique) :

Accor  
Ardian  
BNP Paribas Real Estate  
Bouygues Bâtiment Île-de-France/Sodearif  
Bpd Marignan  
Compagnie de Phalsbourg  
Eiffage Immobilier  
Emerige  
Gecina  
Hines France  
OGIC  
Pitch Promotion  
VINCI immobilier

Avec le soutien de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI)